


République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le 
ID : 066-21660049-20190911-INTCO_0018_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 11 Septembre 2019 -

Date de la Convocation : 4 septembre 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : INTCO/0018/2019

OBJET : Approbation SCoT communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

L'An deux mille dix-neuf et le 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : M. Michel POUDADE, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Christiane MASFARNE, M. Pierre ARENY, M. Robert BERAUD, M. Etienne BUSCAIL, Mme Marine GRENIER, Mme Catherine PETRIEUX, M. Alain VAUTIER.

ABSENTS : M. Jean-Pierre CABOT, M. Jean-Louis DELPEYROU, Mme Marisa GOROSTIZA, M. Laurent WEGSCHEIDER, Mme France KOPYTTO, M. Lilian OLIVE.

PROCURATIONS : M. Laurent WEGSCHEIDER à M. Michel POUDADE, M. Jean-Louis DELPEYROU à M. Robert BERAUD, Mme Marisa GOROSTIZA à M. Jean-Louis LACUBE,

SECRETARE DE SEANCE : M. Alain VAUTIER

M. le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes des Pyrénées catalanes a approuvé son SCoT lors du conseil communautaire du 17 juin 2019.

M. le Maire présente à l'assemblée le Document d'Orientation et d'Objectifs : Le DOO est la traduction concrète du projet de territoire écrit dans le Projet d'Aménagement et de Développements Durables (PADD). Il se compose de prescriptions qui s'appliqueront dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme locaux et de recommandations qui constituent un cadre commun de référence, de méthodes et d'actions permettant de concourir à la mise en œuvre des orientations du SCoT.

S'appuyant sur les enjeux identifiés à l'issu du diagnostic, le DOO est établi dans le respect des orientations définies par le PADD. Il constitue la traduction du projet de territoire en termes de réglementation urbaine et d'encadrement de l'aménagement. Les quatre axes stratégiques du PADD sont ainsi repris pour structurer le DOO :

- AXE 1 : Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie
- AXE 2 : Vers un tourisme durable
- AXE 3 : Pour un territoire attractif où il fait bon vivre
- AXE 4 : Vers un territoire à énergie positive et bas carbone

L'ensemble constitue ainsi un tout cohérent, permettant d'envisager et d'accompagner l'évolution du territoire pour les 15 prochaines années.

M. le Maire présente ensuite à l'assemblée :

- les objectifs de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
- les modalités de concertation mises en œuvre et son bilan,
- les éléments essentiels du projet de schéma de cohérence territoriale

Envoyé en préfecture le 23/09/2019

Reçu en préfecture le 23/09/2019

Affiché le

Bertrand
Levalet

ID : 066-216600049-20190911-INTCO_0018_2019-DE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré

- DECIDE d'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale de Pyrénées catalanes,
- DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire

Michel POUJOL



DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la mairie
66360 - AYGUATEBIA

COMPTE RENDU

28 NOV. 2019

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 6
Nbre de votants : 6

Séance du :
L'an deux mille dix-neuf
le 9 novembre
Le Conseil Municipal d'Ayguatebia-Talau étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances après convocation du 5 novembre 2019
sous la présidence de Monsieur le Maire.

Affichage le : 13/11/19

Etaient présents : Georges Vicens, Thierry Oliva, Francis Pages,
Sylvie Torras, Jacques Mitjaville, Pierre Minda.

Etaient absents : Raphaël Raaymaker,
Madame Sylvie TORRAS a été nommée pour remplir les
fonctions de secrétaire

2019-028 – ARRETE DU PROJET DU SCOT

Le conseil communautaire a adressé le projet du SCOT le 5 août 2019.
Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme les communes ont trois mois pour
émettre un avis sinon celui-ci sera réputé favorable.
Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des documents composant ce projet de SCOT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de donner un avis favorable à ce projet de SCOT

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au
registre.

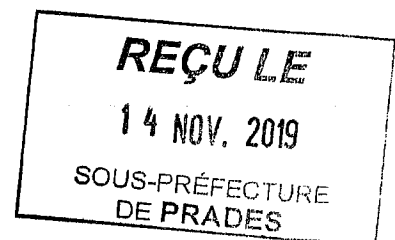
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Georges VICENS

Délibération transmise en Sous-préfecture de Prades le 12 novembre 2019.



MAIRIE
66210 REAL

Canton des Pyrénées Catalanes
Département des Pyrénées Orientales

Real le 02 10 2019

M Jean Louis DEMELIN
Président
Communauté de communes Pyrénées Catalanes
Col de la Quillane
66210 La Llagonne

Nos réf. : JLS/EC

Objet : avis de l'arrêt du projet du SCOT (Art L.143.20 du code de l'urbanisme)

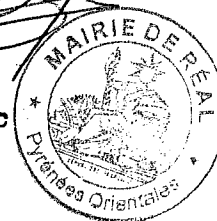
Monsieur le président,

En réponse a votre demande d'avis sur le projet du SCOT arrêté par délibération du conseil communautaire le 17 06 2019, je vous informe que la commune de Real n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer monsieur le président mes salutations les meilleures

Le maire,


Le Maire
SEGUY Jean-Luc
66210 REAL



BOLQUERE, LE 02 OCT. 2019

M. Jean-Louis DEMELIN
Président
Communauté de Communes Pyrénées Catalane
Col de la Quillane
66 210 LA LLAGONNE

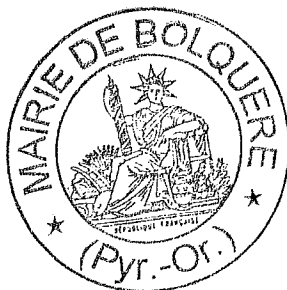
Nos Réf : JPI/GG/AC/ 011-2019

objet : Avis du l'arrêt du Projet de SCOT(article L.143-20 du Code de l'Urbanisme)

Monsieur Le Président,

En réponse à votre demande d'avis sur le projet de SCOT arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2019, je vous informe que la Commune de Bolquère n'a pas d'observations à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Le Maire,

J.P. INGLES

